



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-07-2025 /

Dossier complet le : 04-08-2025 /

N° d'enregistrement : 004683/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'entrepôts frigorifiques sur la ZAC de Villeroy, sur les communes de Fouchères (89100), Subigny (89100) et Villeneuve-la-Dondagre (89150), porte par la société NewCold.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEWCOLD RENNES SAS

Raison sociale

NewCold RE FR SAS

N° SIRET

83304818400026

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DUQUENNOY

Prénom(s)

Patrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour constructions et opérations l'environnement (ICPE), 1B	la protection de l'environnement (ICPE), 1A, 39. Travaux, d'aménagement., 39A, 1.Installations classées pour la protection de

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond a la construction d'entrepots frigorifiques de grande hauteur sur la ZAC de l'aire de Villeroy, sur trois parcelles appartenant a trois communes differentes : FOUCHERES (89150), VILLENEUVE-LA-DONDAGRE (89150) et SUBLIGNY (89100). L'emprise du site sera de 8,5 ha. La construction est prevue en deux phases decrites au 4.3.1. Les entrepots permettront a terme le stockage a temperature negative de 235 300 m3 de produits au maximum tels que : - Des cremes glacees (50%), des pommes de terre surgelees (25%) et des plats prepares (25%) dans les entrepots frigorifiques ; - Des palettes bois en exterieur. L'organisation du stockage s'effectue en deux zones : - 3 cellules de stockage automatisees (transtockeurs) oxyreduites de grande hauteur (34,5m) , appelees High Bay; - 1 cellule de stockage appelee Low Bay permettant la preparation des commandes, sur deux niveaux, avec 17 quais pour les poids lourds. Aucun travail de demolition n'est prevu sur site. En effet, le projet est implante sur une friche liee a l'etatement des remblais de la voie de contournement de Sens.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet le stockage de 235 300 m3 de produits frigorifiques surgeles. Ce pole logistique appartient a l'entreprise NEWCOLD et accompagne la suite de son developpement sur le territoire francais, apres Montauban-de-Bretagne (35) et Argentan (61). L'emplacement du projet au niveau du centre de la France permet une reception et une expedition rapide des produits stockes vers l'ensemble de la France et a l'international. Le projet s'integre dans la ZAC de l'aire de Villeroy, sur des parcelles dediees au developpement d'une zone d'activites industrielles selon le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Gatinais. Le projet sera conforme a l'arrete d'autorisation de la ZAC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront menés en deux phases : Phase I : - 2 cellules "High Bay" de stockage : volume maximal de stockage de 78 024 m³/cellule ; - Un Low Bay (volume maximal de stockage de 1 210 m³) : au R+1 un espace de préparation de commandes et au RDC quais de chargements/déchargement ; - une installation frigorifique à l'ammoniac (estimation des besoins à environ 4 tonnes), - des locaux techniques (local de charge de batterie (lithium-ion), maintenance, salle des machines, transformateur...), - des bureaux, - des panneaux photovoltaïques en toiture de la Low Bay et des High Bay. Les voiries, parkings, équipements de protection incendie (réserves et sprinklage) et le système de gestion des eaux pluviales, et gestion des eaux en cas d'incendie seront également construits. Phase II : - une troisième cellule High Bay de même capacité, - des panneaux photovoltaïques en toiture du 3ème High Bay. Les déblais seront traités sur site dans la mesure du possible. Le périmètre du site sera entièrement clôturé par une clôture de 2 mètres de hauteur, avec passage à petite faune prévu comme préconisé par le PLUi. La durée des travaux est estimée à environ 2 ans. Les travaux commenceront dès l'obtention de l'arrêté préfectoral d'exploiter, et de la purge des recours, soit en 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'entrepôt logistique NewCold permet le stockage de matières alimentaires à température négative. Les rubriques ICPE correspondant aux activités du site au terme des deux phases sont : 1511 : 235 300 m³ stockés à température négative : classement à Enregistrement 4735 : installation frigorifique de 6 tonnes d'ammoniac : Autorisation. En phase I, les besoins sont estimés à 2 tonnes. Lors de la phase II, 2 tonnes supplémentaires seront ajoutées à l'installation existante. 1532 : stockage de palettes bois en extérieur 2 210 m³ : Déclaration 2925 : Accumulateur de charge : batteries lithium-ion <600 kW. Pour le bon fonctionnement du site, NewCold prévoit à terme l'embauche de 140 salariés : -des équipes dédiées à la préparation de commandes ; -des équipes dédiées au panachage ; -des équipes dédiées aux containers. Les équipes fonctionnent en horaire 3x8 et sont présentes 6 jours dans la semaine. Le reste du temps, il y a présence d'une équipe de gardiennage sur site. Le trafic à la suite du projet (phase I) est estimé à 140 poids lourds par jour et à 195 poids lourds en période de pointe, et 400 poids lourds en phase II. 6000 m² de panneaux photovoltaïques en toiture seront installés. Ces panneaux permettront la production de 1320 kWc valorisés en autoconsommation. Cette production représentera environ 15 % de la consommation électrique de NewCold.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Capacité de stockage Emprise du site Surface de plancher	(235 000, m3) (8,5, ha) (23 908, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est RUISSEAU DE MARSANGY (260014991) a 4,8 km au sud est du projet. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est ETANGS, PRAIRIES ET FORETS DU GATINAIS NORD ORIENTAL (260014912) a 3 km au sud du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pas d'arrete de protection de biotope connu.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site est concerne par le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement de l'Yonne, de part sa proximite avec l'A19, autoroute visee dans le PPBE. Le PPBE concerne uniquement les autoroutes et voies ferrees.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	GES a mene un diagnostic zone humide en 2024 et a conclu en l'absence de zone humide. Le diagnostic est place en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de SUBLIGNY est concernee par le PPR inondations est coulees de boues du Sancerrois. Le projet n'est pas situe dans la zone de danger de la commune d'apres le PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le document est approuve.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site BASIAS a ete consulte. Aucun site et sol pollue n'est recense a proximite du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet est situe dans la Zone de Repartition des Eaux de l'Albien. Le projet n'a aucune influence sur les eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le site est situe dans le perimetre de protection eloigne des champs captant l'eau potable de Bourron et Villeron et de la source de Villemer qui alimentent la ville de Paris (cf. l'arrete interprefectoral n°202103/DCSE/BPE/EC du 16 juillet 2021). Le projet n'a pas d'impact sur la nappe d'eau car les eaux usees seront raccordees au reseau d'assainissement public et les eaux pluviales au reseau
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site est situe a 9 km du Menhir de Montacher-Villegardin, un site inscrit (Ouest). Aucune incidence n'est a prevoir.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 directive habitat le plus proche est "Pelouses a orchidees et habitats a chauves-souris des vallees de l'Yonne et de la Vanne" (FR2601005), situe a 7,3 km au Nord Est. Le site Natura 2000 directive oiseaux le plus proche est "Etangs de Galetas" (FR2612008), situe a 9,7 km au Sud Ouest du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site est eloigne de 9,5 km de la cathedrale Saint-Etienne, a Sens, un site classe (Nord-Ouest). Le site est eloigne de 6,5 km du Menhir des Rivaux, un site classe (Sud). Aucun impact n'est attendu sur ces lieux.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendre des prelevements d'eau dans le reseau d'eau potable urbain dans le cadre de l'alimentation des sanitaires et bureaux pour les employes. NewCold ne consommera pas d'eau pour son activite.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun impact, absence de prelevement par forage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le site presente une topographie plane. Les materiaux excedentaires seront prioritairement reutilises sur site (creation de merlons).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles : Le volume d'eau consommée estime pour les eaux sanitaires est d'au maximum 5 m3/j en pointe. Le fournisseur d'eau a indiqué être en mesure d'alimenter le site. Concernant les rejets d'eau usées domestiques, celles-ci seront rejetées au réseau communal (5 m3/j).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une étude faune flore 4 saisons a été menée en 2023/2024 par GES. Le site est une friche, sur laquelle a été étalée des remblais. Aucun arbre, ou corridor écologique n'est présent sur site. Aucun enjeu faunistique ou floristique n'est identifié sur le site. GES a mené un diagnostic zone humide en 2024 et a conclu en l'absence de zone humide sur l'ensemble du site. Une synthèse de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site sera implanté sur une friche intégrée dans la zone d'activité de Villeroy. Ces parcelles sont prévues pour le développement économique par le PLUi.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet de Newcold n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Selon Georisques, le site est concerné par : -Séismes (faible); -Retrait et gonflement des argiles (faible); -Radon (faible). Les risques sont faibles et auront peu d'incidence sur le projet de NewCold.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Compte tenu du choix de condenseurs à air, aucun risque légionnelle n'est à prévoir. Absence de risque sanitaire identifié.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic est estime a 195 PL/j en periode de pointe en phase I, et 400 PL/j en phase II. Les vehicules legers représenteront 140VL/j pour le personnel, si absence de covoiturage. NewCold prévoit la mise en place de parking PL sur site afin d'éviter leur stationnement aux abords. Le projet est situe aux abords de l'échangeur de l'A19.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les condenseurs frigorifiques et le trafic pourront émettre du bruit. Aucune habitation n'est présente à proximité, le terrain est situé en zone industrielle. Une mesure de bruit sera menée à l'état 0 et dans les 6 mois après la mise en
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est a priori pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisance olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Pour la sécurité du site, les éclairages extérieurs seront maintenus en permanence. Les éclairages choisis seront dirigés vers le sol pour limiter les nuisances sur la faune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet n'engendre aucun rejet dans l'air excepté l'augmentation du trafic.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront traitées par un séparateur à hydrocarbures puis régularisées et rejetées au réseau communal. Les eaux usées seront rejetées dans Le Loing après traitement par la station d'épuration de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les seuls effluents produits sont les eaux usées domestiques. Ils seront traités par le réseau d'assainissement collectif : la station d'épuration de Fouchères-ZI-Renault-Senoble et rejetés dans Le Loing.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les matériaux excédentaires lors de la construction seront prioritairement réutilisés sur site (création de merlons). Pendant l'exploitation des déchets industriels banaux seront produits.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé en zone industrielle en bordure d'autoroute, sans visibilité avec des sites classés ou protégés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site sera implanté sur d'anciennes parcelles agricoles non cultivées : friche depuis les travaux de la voie de contournement de Sens. Ces parcelles sont comprises dans la ZAC de Villeroy et sont destinées au développement économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences sont susceptibles d'être cumulées avec le projet Stonehenge situé sur la même ZAC. Stonehedge est une plateforme logistique permettant de stocker des matières combustibles diverses à température ambiante. Stonehenge prévoit à terme la circulation de 310 poids lourds par jour, soit 850 poids lourds cumules avec Newcold. Stonehedge prévoit l'embauche de 280 collaborateurs et la circulation de 504 véhicules légers sur site, soit 644 véhicules légers cumules avec NewCold. En ce qui concerne les eaux usées, les eaux de Newcold et de Stonehedge seront traitées par la même station d'épuration communale FOUCHERES-ZI-RENAULT-SENOBLE. Pour les eaux pluviales, chaque site traite indépendamment ses eaux. Les incidences peuvent être cumulées pour les bruits, le trafic, la

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences identifiées ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude faune flore zone humide sur 4 saisons a été menée en 2023/2024 par GES. Cette étude démontre l'absence d'enjeu faunistique ou floristique majeur. Aucune zone humide n'est identifiée sur les parcelles. La synthèse de cette étude est présentée en annexe.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour réduire les effets notables du projet sur l'environnement, le projet induira : - La plantation d'une haie le long de la départementale 369 ; - Compte tenu de la faible perméabilité, les eaux pluviales seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant d'être régulées à 3l/s/ha (abssin de régulation d'environ 2600 m3) vers le réseau communal; - La végétalisation des parkings de véhicules légers ; - L'éclairage sera limité au strict nécessaire et adapté à la faune ; - Les déblais produits suivront un processus de gestion optimisée de façon à privilégier leur réemploi sur site. Le site prévoit : - La mise en place de panneaux photovoltaïques (50 % de la surface de toitures, soit 6000 m2 de panneaux et 1320 kWc d'énergie produite) ; - La récupération de la chaleur sur les installations de réfrigération pour réchauffer les sols et les bureaux ; - Un parking poids lourd pour éviter leur stationnement sur la voie publique ; - Des condenseurs à air ont été choisis pour éviter le risque légionnelle et limiter la consommation d'eau pour les installations de réfrigération. Durant la phase travaux, le site prévoit des mesures liées au périmètre de protection de captage d'eau potable : -Sensibilisation du personnel à la manutention de produits liquides, présence de kits antipollution ; - Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur rétention ; - Chargement et déchargement des camions en dehors de la zone de protection du captage ; - Le système de gestion et de traitement des eaux pluviales sera mis en place prioritairement au début du chantier. Pendant le terrassement une gestion des eaux pluviales de chantier est prévue : bassin avec paille filtrante, situé en dehors de la zone de protection de captage. Toutes les mesures préconisées par l'ARS seront mises en place lors du chantier. N.B. : la surface concernée par le périmètre de protection de captage est très limitée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale étant donné qu'il est situé sur une parcelle en friche ayant fait l'objet de l'étalement de remblais, sur une zone industrielle longeant l'autoroute A19. Selon l'étude faune flore zone humide 4 saisons menée en 2023 et 2024, la zone d'implantation présente peu d'intérêt faunistique et floristique. Ce projet engendre une faible consommation d'eau limitée aux besoins du personnel. Le choix des installations frigorifiques a permis de supprimer toute consommation d'eau liée à la réfrigération. Les eaux usées sanitaires seront traitées par le système d'assainissement collectif de la commune. La logistique et le nombre de camions seront optimisés et limités au strict nécessaire. Les enjeux environnementaux identifiés peuvent être décrits dans une étude d'incidence, le projet ne

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DUQUENNOY

Prénom Patrick

Qualité du signataire Country Manager

À Montauban-de-Bretagne

Fait le 29-07-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)